



Sablé-sur-Sarthe, le 1^{er} octobre 2024

Programme de rachat d'actions de LDC du 22 août 2024 :

Division par deux du prix maximum d'achat des actions par suite de la division par deux de leur valeur nominale

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société LDC du 22 août 2024 a décidé de diviser par deux la valeur nominale des actions composant le capital social et, corrélativement, de doubler le nombre de ces actions.

Le Directoire, sur délégation de l'assemblée, a mis en œuvre cette décision et fixé au 30 septembre 2024 sa réalisation. La réduction de 0,40 € à 0,20 € de la valeur nominale de chaque action et la multiplication du nombre d'actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune, deviennent donc effectives le 30 septembre 2024.

Cette opération a fait l'objet d'un avis Euronext paru le 23 septembre 2024 (avis n° PAR_20240923_27533_EUR).

En conséquence de cette division de l'action LDC, le prix maximum d'achat auquel l'Assemblée Générale du 22 août 2024 a autorisé le Directoire à procéder, pendant une durée de dix-huit mois, à des acquisitions d'actions propres dans le cadre du renouvellement du programme de rachat d'actions de LDC, se trouve ramené de 200 € à 100 € par action à partir du 30 septembre 2024.

Cette opération de division ne modifie pas les autres conditions du programme, notamment la valeur totale de 176 354 200 € des actions que LDC est autorisée à racheter au cours de cette période.

Prochains rendez-vous :
Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2024-2025
Le 3 octobre 2024 après Bourse

CONTACTS

SEITOSEI.ACTIFIN

Natalia Bernard

Directrice Administrative et Financière
02 43 62 70 00
natalia.bernard@ldc.fr

Benjamin Lehari

Consultant
01 56 88 11 11
benjamin.lehari@seitosei-actifin.com

Presse

Jennifer Jullia

01 56 88 11 19
jennifer.jullia@seitosei-actifin.com

Investisseurs

Sébastien Berret

01 56 88 11 22
sebastien.berret@seitosei-actifin.com